



## Demande renseignement capacite au mariage

-----  
Par cloclo

Bonjour,

je souhaiterais avoir un renseignement. J ai pris un rdv pour la capacite au mariage mais celui-ci est fixé au mois d'avril 2010  
après avoir lu plusieurs forums, j ai pu constater qu'à compter du 1er octobre 2009, les demandes de capacite au mariage se feront par correspondance  
quand je regarde le site du consulat, il n'y a aucun renseignement et il est impossible de les contacter par tel, et aucune réponse par mail (j'ai envoyé au moins 10 mails)  
merci de me tenir informée car je ne sais plus du tout comment faire pour acclerer la procédure  
merci d avance  
cordialement

-----  
Par Halimoute

salut  
ta pas marqué tout les détails  
le consulat de France ou exactement?  
si en Tunisie appel ce numéro +216 71.105.000 ou +216 71.105.070 ou le fax +216 71.105.001  
appel entre 14h et 16h uniquement \*(l'heure de Tunis)\*  
et tu leur dit que le rdv est trop loin et que tu veux avancer la date

-----  
Par cloclo

bonjour  
j ai pris contact avec le consulat de france en tunisie  
mais il n y a plus de rendez vous pour la capacite au mariage  
c est pour celà que je voulais des renseignements sur la nouvelle procédure à suivre  
merci des renseignements

-----  
Par Halimoute

salut  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger\\_1296/vos-droits-demarches\\_1395/etat-civil\\_1399/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/vos-droits-demarches_1395/etat-civil_1399/index.html)  
regarde sur ce site peut etre tu trouvera ce que tu veux

-----  
Par sofia

salut ej voulais te dire que je suis dan le meme cas ke toi jai un rendez vs le ' decembre et mtn ils faut demander la capacite par ecrit oui c nvo alor je ne sais pa parck les document a telecharger pour la capacite il faut les deux signatures des 2 conjoint alors ??? si kelk 1 peut ns aider